



CRÉATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS DANS L'ANSE DU CROUTON

30 JANVIER 2024 – DRIM MARSEILLE



Saison estivale 2021



2

Samedi 7 aout 2021 – 106 bateaux au mouillage à 14h15



Samedi 21 aout 2021 – 76 bateaux au mouillage à 15h00



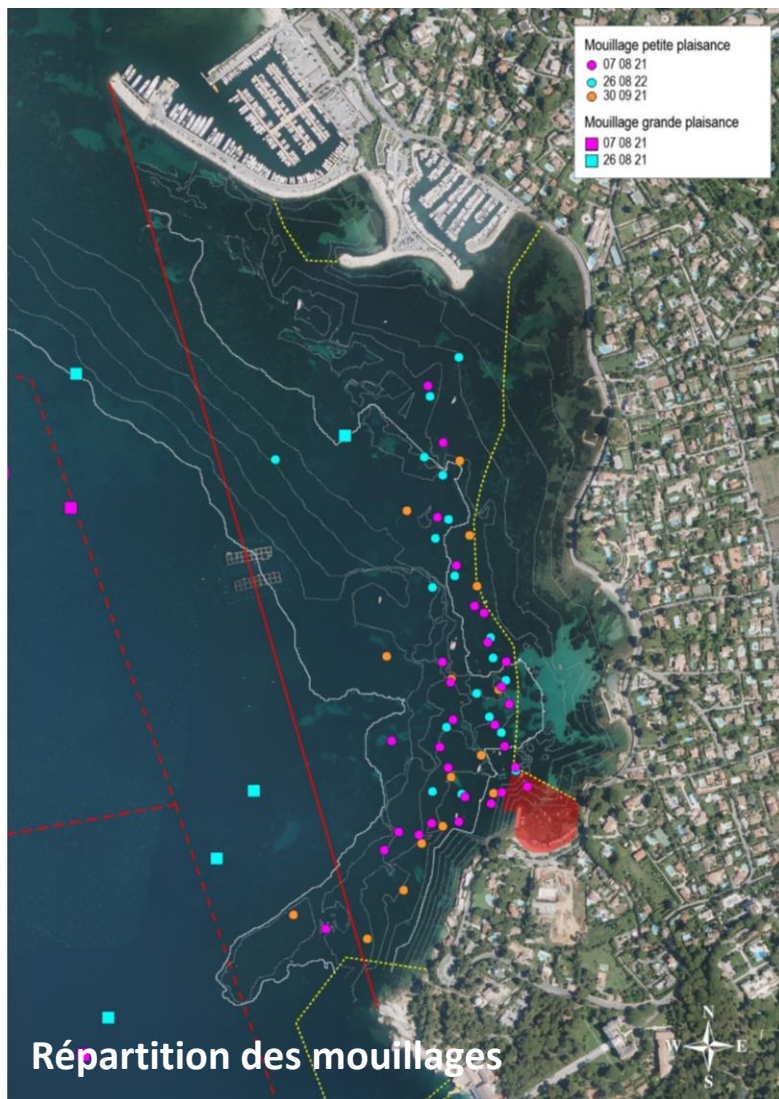
Jeudi 26 aout 2021 – 30 bateaux au mouillage à 19h00





Fréquentation en saison estivale

Fréquentation : en journée moy. 30 bateaux, pic 106 bateaux
saison 2021 de nuit moy. 20 bateaux, pic de 34 bateaux





Objectifs du projet de ZMEL



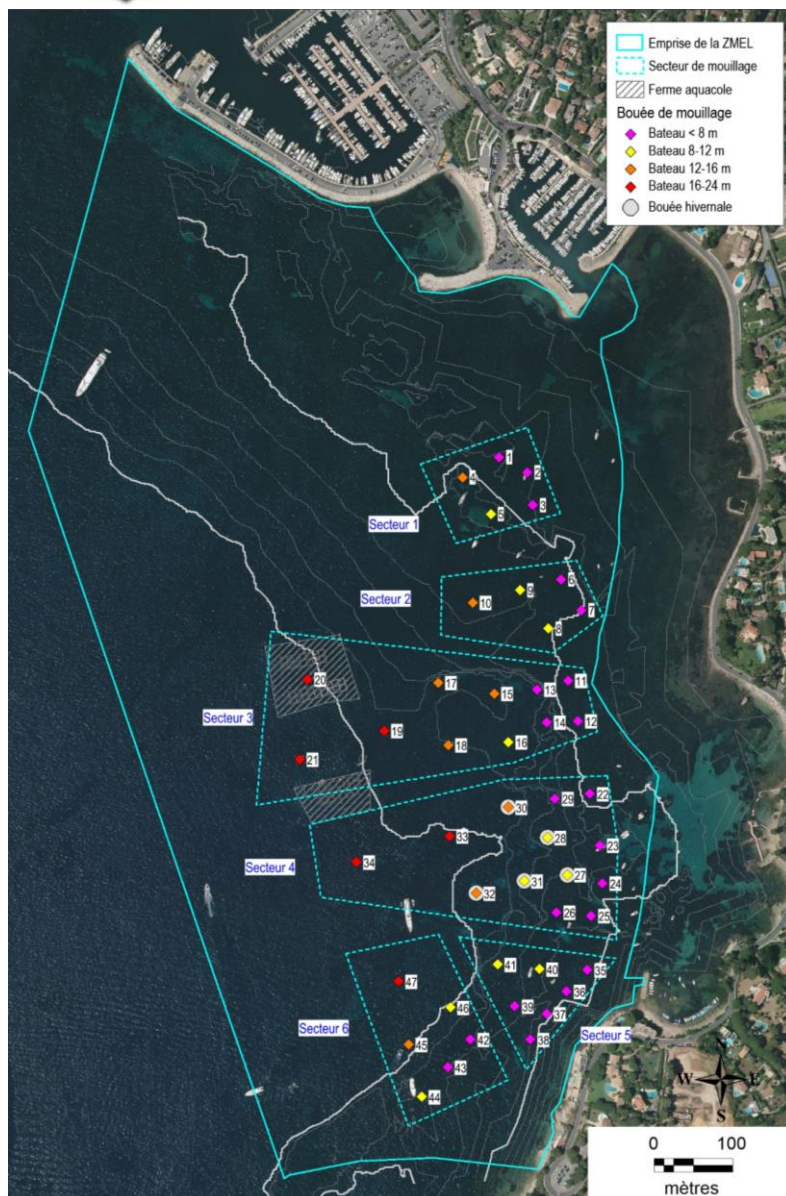
- ❑ Préserver l'environnement marin et notamment l'herbier à posidonies dégradé par le mouillage l'ancre des navires
- ❑ Mettre en place une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) dans l'anse du Crouton (bateau < 24 m)
- ❑ Organiser le mouillage des plaisanciers en saison estivale
- ❑ Sécuriser la navigation et les activités nautiques

Le projet de ZMEL répond notamment :

- aux objectifs du Document Stratégique de Façade Méditerranée
- aux orientations de la stratégie méditerranéenne de gestion des mouillages des navires de plaisance
- au plan d'actions du site Natura 2000 « Baie et Cap d'Antibes »



Description du projet



Emprise : totalité de l'Anse du Crouton
excepté les ZIEM littorales

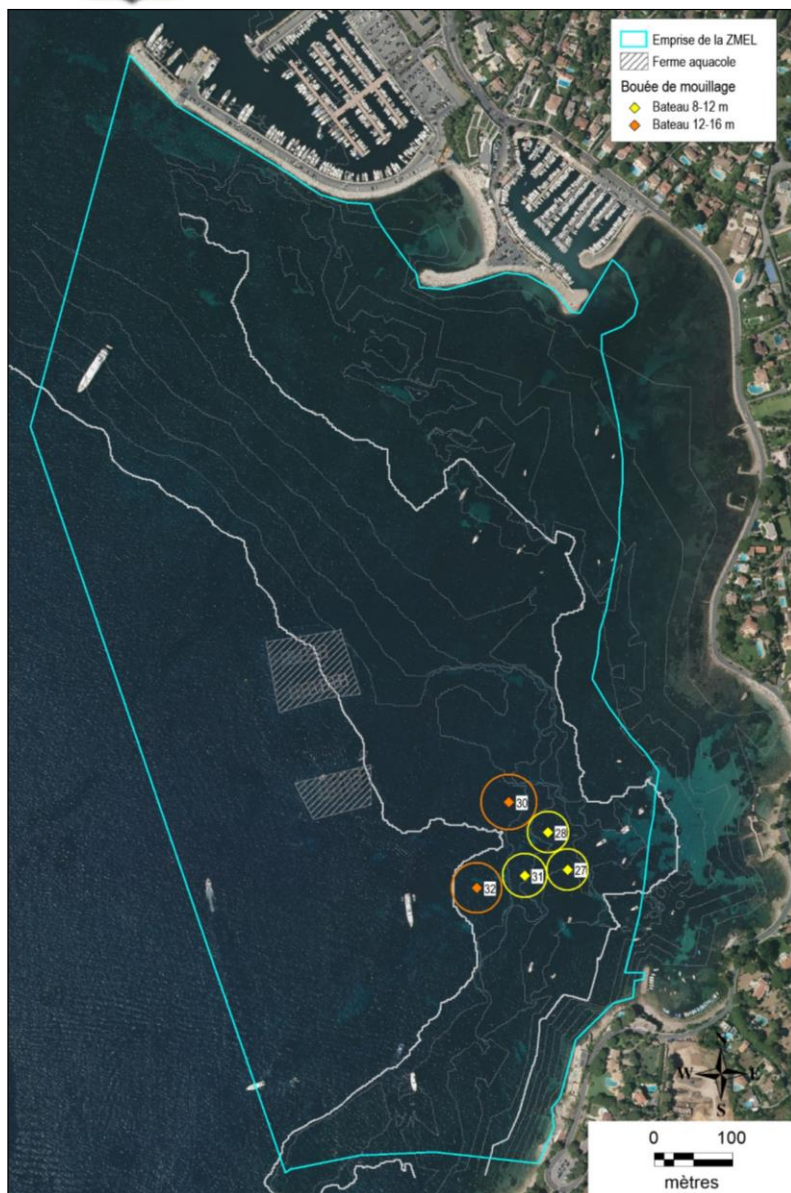
Capacité : 47 bouées pour bateaux < 24 m
sur 6 secteurs de mouillage

Taille des navires	Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3	Secteur 4	Secteur 5	Secteur 6	TOTAL
< 8 m	3	2	4	6	5	2	22
8-12 m	1	2	1	3	2	2	11
12-16 m	1	1	3	2	0	1	8
16-24 m	0	0	3	2	0	1	6
Total	5	5	11	13	7	6	47

il n'est prévu aucun équipement léger
Il n'est pas envisagé de balisage



Description du projet



Hors saison estivale

Il est envisagé de maintenir 5 mouillages pour bateau < 16 m

afin de permettre l'accueil de quelques plaisanciers et éviter le report vers les autres secteurs du littoral.



Description des mouillages

47 mouillages écologiques à l'évitage

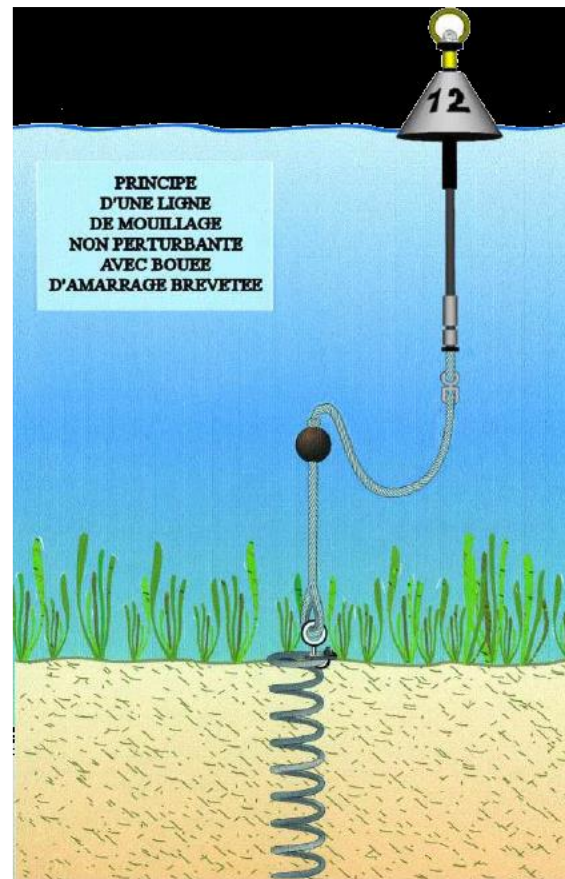
Petites unités près de la côte les plus grosses vers le large

Organisation en grappes séparées par des zones sans mouillage

Principe d'ancrage :

- Privilégier les zones de sable
- Ancrage de type ancre hélicoïdale dans les fonds d'herbier ou de matte morte
- Ancrage de type ancre à vis / à bascule dans les fonds sédimentaires si le substrat le permet, ou le cas échéant de type corps-mort

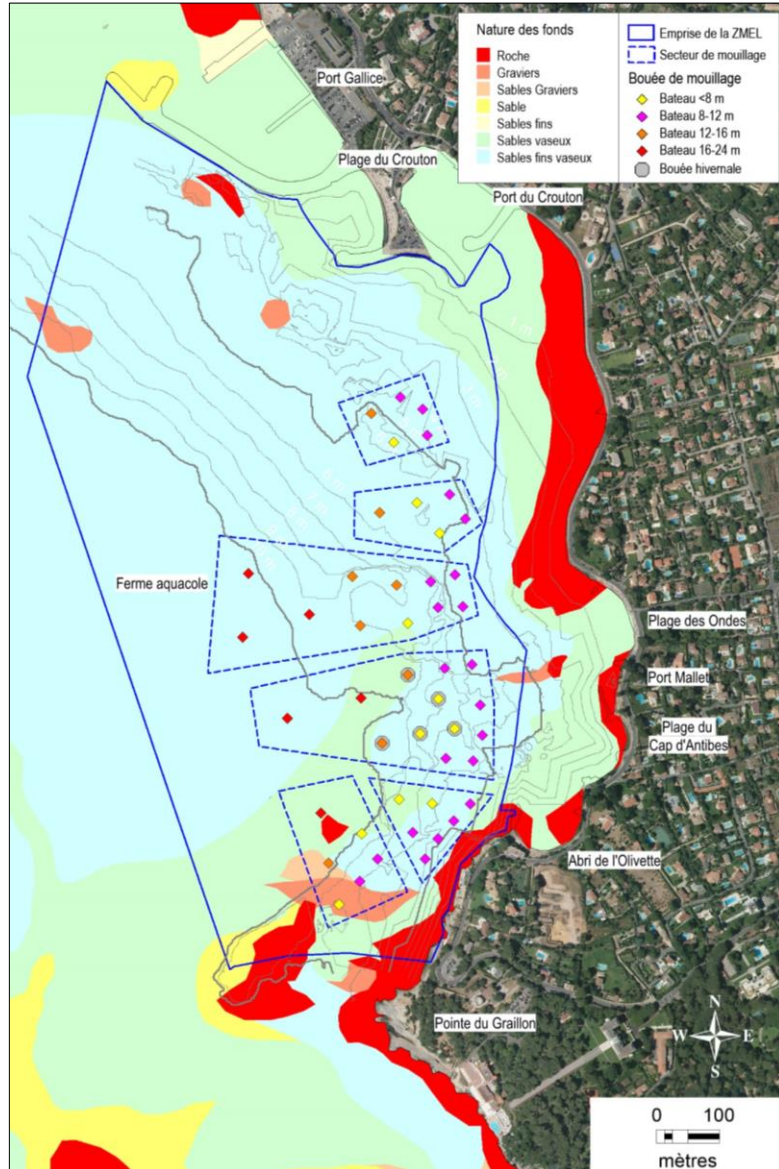
Ligne de mouillage avec bouée intermédiaire pour éviter le ragage



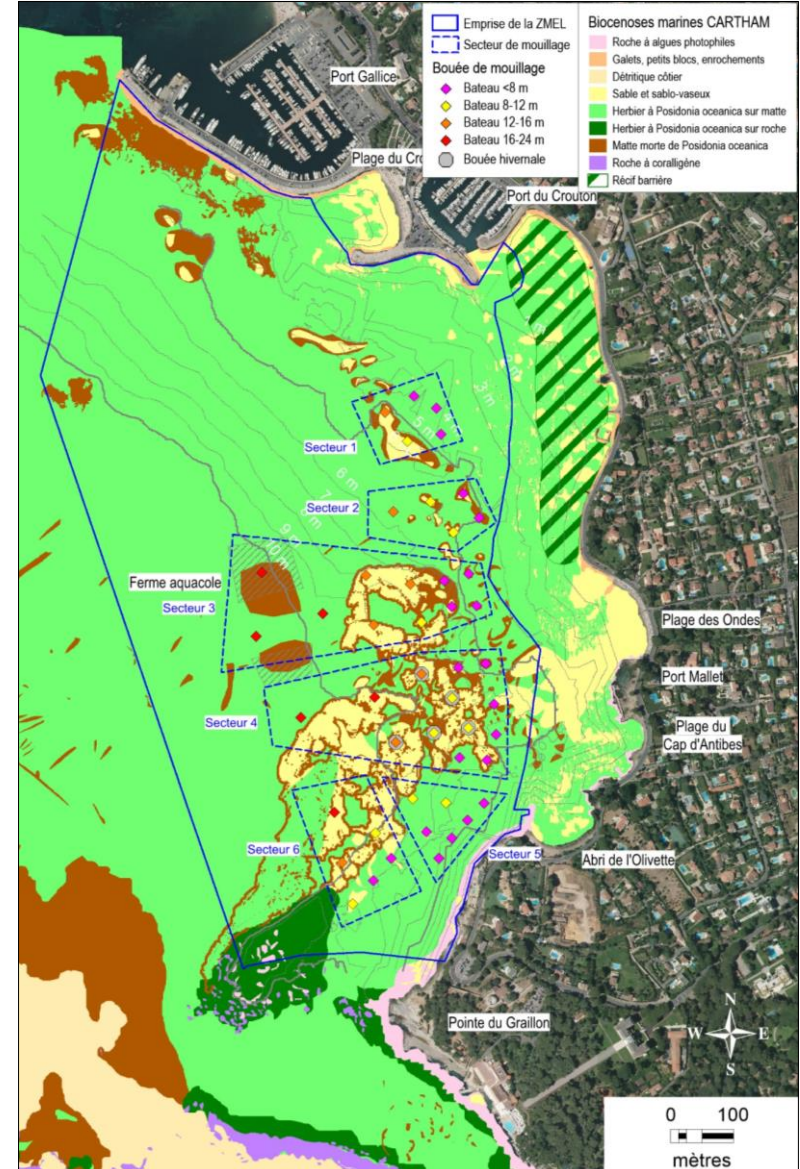
Incidences du projet



Projet vis-à-vis des fonds marins



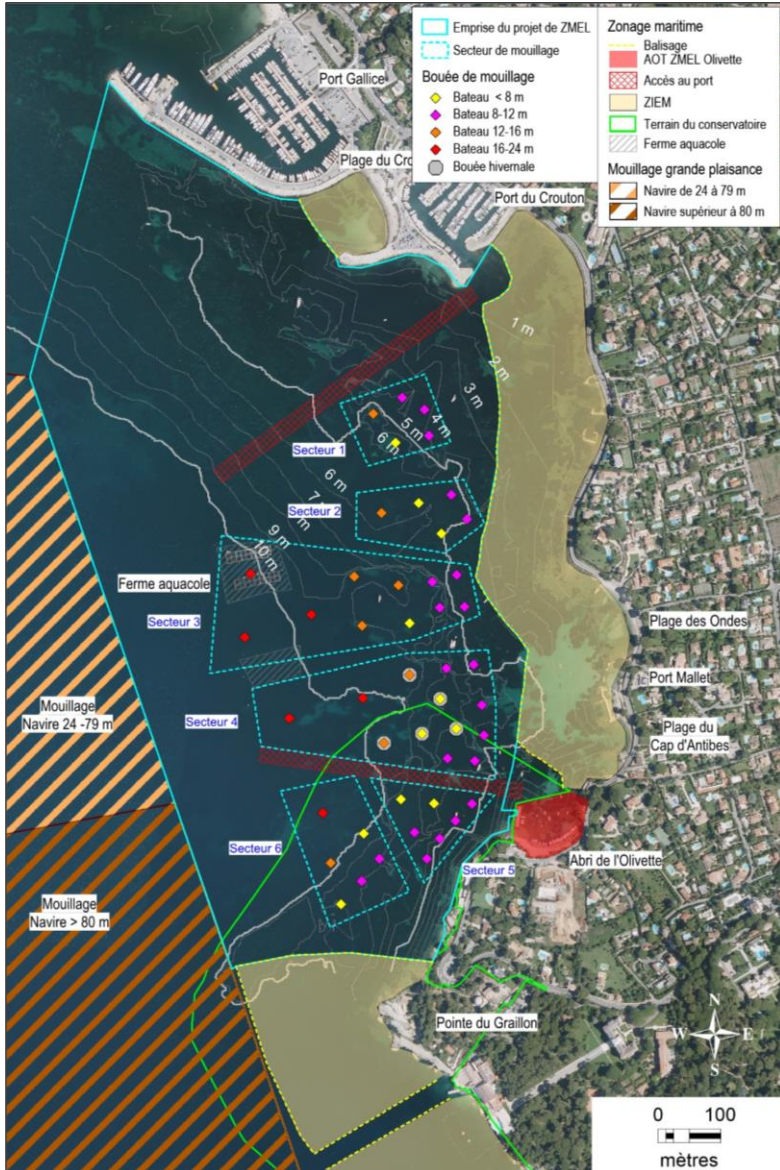
Projet vis-à-vis des biocénoses marines



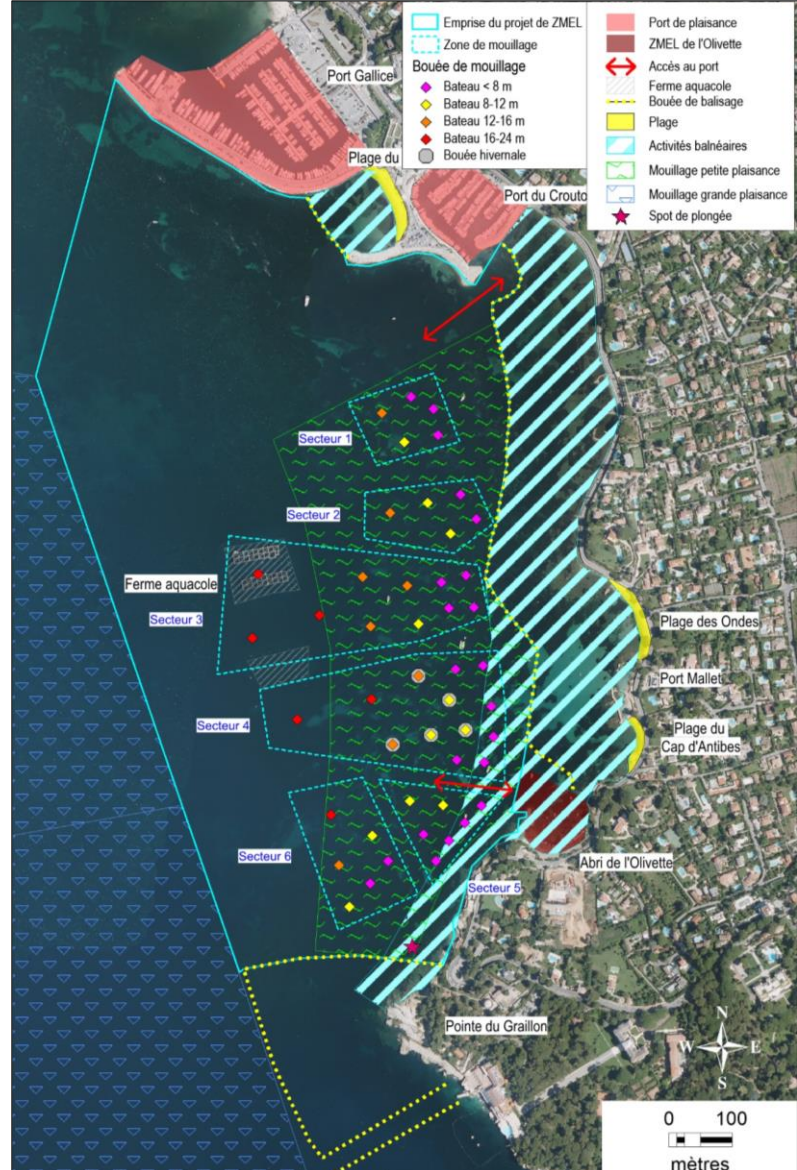
Incidences du projet



Projet vis-à-vis du zonage maritime



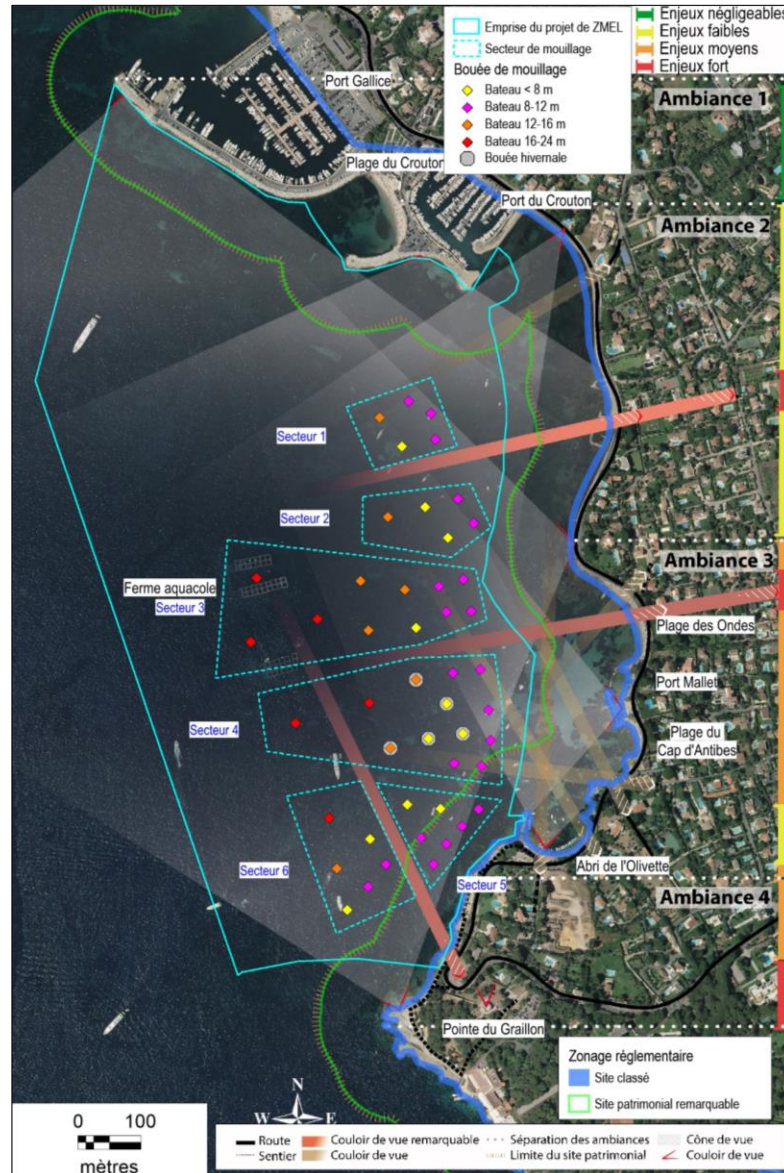
Projet vis-à-vis des usages et activités



Incidences du projet



Projet vis-à-vis du paysage et du patrimoine





Exploitation de la ZMEL



11

Gestionnaire : Ville d'Antibes qui pourra déléguer l'exploitation

Durée d'exploitation : 15 ans

Période d'exploitation : 15 avril – 15 octobre

Mise en place des bouées : 1^{er} quinzaine d'avril

Dépose des bouées : 2^{ième} quinzaine d'octobre

En dehors de la période d'exploitation :

Mouillage interdit dans la ZMEL

Maintien de 5 bouées de mouillage pour bateaux < 16 m

Accueil des plaisanciers : libre, gratuit, de durée limitée

Règlement de police pour organiser et réglementer les usages

Surveillance et contrôle par le gestionnaire

Suivi environnemental : milieu aquatique, herbier de posidonies, paysage, fréquentation et effets reports



Coût prévisionnel de fonctionnement



12

Le budget de fonctionnement est évalué à environ 105 000 € HT, soit 126 000 € TTC

Poste	Estimation du coût
Montage et démontage des installations	20 000
Entretien et maintenance des équipements	10 000
Suivi du milieu	7 000
Redevance AOT domaniale	2 000
Fonctionnement du bateau de service	6 000
Salaire et charges mensuelles (6 mois)	40 000
Assurance	10 000
Divers	10 000
TOTAL annuel HT	105 000 €



Organisation des travaux



13

La ville d'Antibes prendra l'attache d'un Maitre d'Oeuvre pour organiser, suivre et contrôler le chantier. Un suivi environnemental avec biologique marin sera mis place durant les travaux.

Les travaux comprendront :

- Des reconnaissances subaquatiques préalable
- Une opération de nettoyage du site pour évacuer les macrodéchets
- La mise en place des ancrages en fonction de la nature des fonds
- Des tests d'arrachement pour vérifier la tenue des ancrage
- La mise en place des lignes de mouillage

Les travaux seront réalisés avant la période estivale et organisés en concertation avec les autorités maritimes.

La durée des travaux est estimée à 4 mois dont 2 mois de travaux maritimes.

En cas de report de la libération de l'emprise de la ferme aquacole, les bouées n°20 et 21 pourront mises en place ultérieurement



Coût prévisionnel des travaux



Le budget des travaux est évalué à environ 360 000 € HT, soit 430 000 € TTC

Prestation	Unité	Prix unitaire	Quantité	Montant HT
1 - Opérations préliminaires				
Levé bathymétrique	Forfait	9 000 €	1	9 000 €
Opération de nettoyage	Forfait	10 000 €	1	10 000 €
Total 1 HT				19 000 €
2 - Travaux de mise en place des installations				
Installation de chantier / travaux préparatoires	Forfait	15 000 €	1	15 000 €
Reconnaissance géotechnique	Forfait	30 000 €	1	30 000 €
Amené-repli du matériel de chantier	Forfait	25 000 €	1	25 000 €
Fourniture et mise en oeuvre des mouillages				
<i>Mouillage bateaux < 8 m</i>	Unité	1 900 €	22	41 800 €
<i>Mouillage bateaux 8 - 12 m</i>	Unité	2 400 €	11	26 400 €
<i>Mouillage bateaux 12 - 16 m</i>	Unité	4 500 €	8	36 000 €
<i>Mouillage bateaux 16 - 24 m</i>	Unité	11 500 €	6	69 000 €
Tests d'arrachement	Forfait	15 000 €	1	15 000 €
Récolement / DOE	Forfait	5 000 €	1	5 000 €
Total 2 HT				263 200 €
3 - Maitrise d'oeuvre et communication				
Mission de maitrise d'oeuvre	Forfait	22 000 €	1	22 000 €
Suivi environnemental des travaux	Forfait	10 000 €	1	10 000 €
Communication et information sur la ZMEL	Forfait	12 000 €	1	12 000 €
Total 3 HT				44 000 €
aléas 10%				32 600 €
Total global HT				358 800 €



Cout prévisionnel des travaux



15

Le budget des travaux est évalué à environ 360 000 € HT, soit 430 000 € TTC

Suite à l'Appel à projet : « Réduction de l'impact des ancres des navires de plaisance sur l'herbier de posidonie par la mise en œuvre de mouillages organisés ».

Le projet sera financé à hauteur de 80 % par :

- **L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse** à hauteur de 44%, soit 158 400€ HT.
- **La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur** à hauteur de 36%, soit 129 600€ HT.

Le projet sera autofinancé par la Commune à hauteur de 20%, soit 72 000 € HT.



Calendrier du projet



Tache	Année 2023	Année 2024												Année 2025											
		Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Procédure réglementaire																									
Dépôt dossier cas par cas	X																								
Instruction du dossier																									
Dépôt dossier convention ZMEL			X																						
Etude géotechnique																									
Instruction domanialité																									
Commission nautique locale																									
Passage en CDNPS																									
Dépôt dossier environnementaux																									
Instruction environnement																									
Enquête publique																									
Arrêté inter-préfectoral																									
Consultation entreprises																									
Consultation maîtrise d'œuvre																									
Consultation entreprise de travaux																									
Travaux																									
Travaux préparatoires																									
Travaux maritimes																									
Opération de nettoyage																									
Mise en service de la ZMEL																									



CRÉATION D'UNE ZONE DE MOUILLAGE ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS DANS L'ANSE DU CROUTON

MERCI DE VOTRE ATTENTION

30 JANVIER 2024 – DRIM MARSEILLE